



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

PAC : évolution des aides par filière et taille d'exploitation

Question écrite n° 16217

Texte de la question

Mme Hélène Laporte interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'évolution du montant des aides perçues au titre de la politique agricole commune par filière et taille d'exploitation sur les vingt-cinq dernières années. Depuis, le début des années 2000, plusieurs réformes de la politique agricole commune, au niveau européen et au niveau national, ont substantiellement modifié la répartition des aides versées en fonction des filières et des classes d'exploitations. Peuvent être notamment mentionnés le découplage des aides décidé en 2003 et l'institution en 2013 des paiements vert et redistributif qui ont redirigé les efforts vers les petites exploitations et celles dont la pratique est jugée environnementalement vertueuse. Dans un contexte de forte variation des modes de calcul des aides, certains agriculteurs s'interrogent sur l'évolution, parfois négative, des montants perçus pendant cette période. Ces évolutions observables au niveau individuel n'apparaissent pas toujours en cohérence avec les objectifs poursuivis par les réformes intervenues, ce qui suscite une forte incompréhension de la part des exploitants concernés. Elle lui demande quelle est l'évolution statistique de ces aides selon les filières et la taille des exploitations, données qui revêtent une importance particulière dans un contexte d'entrée en vigueur de la PAC 2023-2027 qui emporte de nouvelles réformes importantes du mode de calcul des aides.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Laporte](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16217

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 mai 2024

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 1988

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)